

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - 📠05.62.19.11.87

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020

Date de convocation : 6 juillet 2020

Nombre de conseillers présents :
Procurations : 3

Le 10 juillet 2020 à 21 heures, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni au Centre culturel sur convocation régulière en date du 6 juillet 2020 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : C. BAYOT, G. BOMSTAIN, X. de BOISSEZON, P. ESPAGNO, B. GODIN, B. MARET, S. RICCI, J. SEGERIC, R. TISSEYRE, E. VALETTE-BERNARD, P. VIGNAUX

Etaient absents : V. BOUSQUET (procuration donnée à R. TISSEYRE), M. COCHE (procuration donnée à C. BAYOT), C. PARISOT (procuration donnée à S. RICCI), K. MISTOU

Secrétaire de séance: S. RICCI

B. MARET et P. ESPAGNO, membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin

Pascale VIGNAUX et Erika BERNARD membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin

composent le bureau électoral avec Monsieur Le Maire, en application de l'article R133 du code électoral.

Délibération 2020/26 – DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour les sénateurs fixe la date de l'élection de ces délégués et suppléants au **vendredi 10 juillet 2020** dans les départements de la série 2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral,

parmi lesquels est inclus le département de la Haute-Garonne.

En application des articles L.288 du code électoral, Monsieur le Maire rappelle que l'élection des délégués et celle des suppléants se déroulent séparément dans les conditions suivantes. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours.

Sont candidats :

Liste présentée par : Monsieur Jacques SEGERIC composé dans l'ordre :

- Jacques SEGERIC
- Xavier de BOISSEZON
- Pascale VIGNAUX

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus délégués à l'unanimité des membres présents et représentés ou:

Liste présentée par Monsieur Jacques SEGERIC soit dans l'ordre :

- Jacques SEGERIC
- Xavier de BOISSEZON
- Pascale VIGNAUX

Délibération 2020/27 – DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour les sénateurs fixe la date de l'élection de ces délégués et suppléants au **vendredi 10 juillet 2020** dans les départements de la série 2 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral, parmi lesquels est inclus le département de la Haute-Garonne.

En application des articles L.288 du code électoral, Monsieur le Maire rappelle que l'élection des délégués et celle des suppléants se déroulent séparément dans les conditions suivantes. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours.

Sont candidats :

Liste présentée par : Monsieur Richard TISSEYRE composé dans l'ordre :

- Richard TISSEYRE
- Gérard BOMSTAIN
- Bertrand GODIN

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus délégués à l'unanimité des membres présents et représentés :

Liste présentée par Monsieur Richard TISSEYRE soit dans l'ordre :

- Richard TISSEYRE
- Gérard BOMSTAIN
- Bertrand GODIN

Jacques SEGERIC

Xavier DE BOISSEZON

Virginie BOUSQUET

Stéphane RICCI

Pierre ESPAGNO

Gérard BOMSTAIN

Bertrand GODIN

Katy MISTOU

Catherine BAYOT

Christine PARISOT

Marie COCHE

Bernard MARET

Pascale VIGNAUX

Richard TISSEYRE

Erika VALETTE-
BERNARD

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme le 10 juillet 2020